



Commune de ROSTRENNEN  
Kumun Rostrenenn

## Info épidémie COVID-19 : Organisation des services de la Mairie de Rostrenen

La Mairie de Rostrenen est entrée en phase de plan de continuité d'activité pour limiter la présence des agents au niveau des services (l'établissement ne reçoit plus de public).

Afin de garantir les services essentiels, les modalités suivantes ont été adoptées :

- Seul le service Etat-Civil et le CCAS fonctionnent, annulation de tous les rendez-vous pour les passeports / Cartes d'identité jusqu'à nouvel ordre (sauf cas d'urgence, fermeture de la permanence du samedi,
- La Direction Générale des Services reste mobilisée pour la coordination de tous les services,
- Fermeture du service urbanisme au public. Les demandes d'autorisation d'urbanisme, de demandes de renseignements aux particuliers ou pour les notaires se font uniquement par téléphone ou par mél à : [urbanisme@rostrenen.com](mailto:urbanisme@rostrenen.com),
- Le service comptabilité fonctionne pour des raisons de nécessité de service (paye, factures à payer),
- Les rendez-vous en collectivités sont reportés, les réunions et rencontres sont interrompues, ainsi que les formations.
- **Seul le standard téléphonique de la Mairie reste ouvert au 02 96 57 42 00.** Cette organisation se met progressivement en œuvre et la prise d'appels peut être ralentie. **N'hésitez pas à utiliser l'adresse mail générique : [mairie@rostrenen.com](mailto:mairie@rostrenen.com).** La réception du courrier n'est pas garantie, privilégiez les envois par mail.
- Le Centre Multimédia est fermé au public,
- Tous les équipements sportifs, salles de réunion et divers sont fermés au public.
- Les services Techniques municipaux assureront un service minimum : propreté urbaine, gestion du marché alimentaire (attente de directives), station d'épuration de Bonen, maintenance des chaudières. Les responsables et l'astreinte seront joignables.
- Les écoles fonctionnent sous un régime particulier (voir note spécifique).
- La résidence autonomie de Cornouaille : aucune visite des familles n'est autorisée, seul le personnel soignant, auxiliaire de vie et aide à domicile est autorisé à entrer dans l'établissement. Le personnel de la résidence travaille normalement en respectant les consignes de sécurité.

De manière générale, les délais de réponse peuvent être rallongés. Nous vous remercions pour votre compréhension et nous restons à votre disposition.

**Le numéro d'astreinte des élus est joignable en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie de Rostrenen : 06 12 07 33 34**

**Sur les recommandations concernant l'épidémie, vous pouvez toujours poser vos questions sur les contacts suivants :**

- par téléphone : 02 96 57 42 00

- 0 800 130 000 ou [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Et consulter l'actualité en ligne sur le site Internet [www.rostrenen.fr](http://www.rostrenen.fr) ou de la préfecture [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr) ou ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)